



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 3 mai, à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 19, rue de la Lande, et désigné sous le lot numéro 4 744 080.

La dérogation vise à autoriser la construction d'un abri d'auto à 5 mètres de la ligne avant du lot alors que la norme réglementaire pour la zone 41-H est de 6 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 12^e jour d'avril 2016.

Jacques Arsenault
Greffier